

En 2018, le CAUE de la Savoie fête ses 40 ans de vie commune avec le territoire savoyard...



Les fondements de la loi du 3 janvier 1977 affirment que **l'architecture est une expression de la culture** et qu'en conséquence, la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect du paysage naturel et urbain ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Cette loi, support de la création des CAUE qui ont su trouver leur place dans le paysage politique national, forts de leurs quarante années d'expérience, met plus que jamais en avant la réponse à son énoncé.

L'année **2017**, maintenant le cap de la loi de 1977, a vu les CAUE s'ancrer dans leur territoire et les renforcer comme un service de proximité, affirmant l'intérêt public de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

L'année **2018** marque les 40 années d'existence et de travail au service des collectivités et des particuliers du **CAUE de la Savoie**. C'est à l'initiative du Conseil Départemental, que le **6 juin 1978**, délibération était prise suite au rapport de M. Gros au nom de la cinquième commission. Ce dernier rappelait les missions du CAUE dont l'objectif est de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme, et l'environnement. Cette volonté était alors liée à la volonté de porter une attention plus grande à l'environnement et au cadre de vie avec le souci permanent de s'adapter aux particularités locales, ce qui pour le CAUE reste plus que jamais d'actualité.

Le **6 juin 2018**, notre **assemblée générale** sera l'occasion pour le CAUE de revenir sur son action guidée par la promotion de la qualité du cadre de vie auprès des collectivités, des particuliers et des jeunes.

Un ouvrage sera alors présenté et remis aux participants, revenant sur **40 ans d'actions du CAUE de la Savoie**, qui à l'appui de la démonstration par l'exemple, permet à travers un tour d'horizon des multiples facettes de notre structure, de redécouvrir nos missions et la diversité des publics touchés. Ainsi vous seront présentés différents types d'intervention du CAUE allant de l'assistance architecturale et paysagère des communes à l'assistance aux particuliers, jusqu'aux actions de sensibilisation auprès des jeunes, complétées par des formations, des expositions, éditions, visites, rencontres, ouvrant à tous un espace d'échanges autour des problématiques passées et actuelles.

Notre force tient à notre proximité avec les collectivités en s'adaptant en permanence aux évolutions institutionnelles et sociétales en même temps que se transforment les enjeux de l'aménagement et de la construction pour prendre en compte les évolutions du mode de vie, la transition énergétique, la perte de biodiversité... ; autant de sujets sur lesquels nous espérons pour encore autant d'années pouvoir continuer de vous conseiller et accompagner.



LA RAVOIRE

→ Le CAUE de la Savoie fête ses 40 ans
Assemblée générale
"anniversaire" mercredi 6 juin à
15 h 30. À la Halle Henri
Salvador, rue Kléber.



URBANISME

Le CAUE de la Savoie fête ses 40 ans

LA RAVOIRE Mercredi 6 juin, le CAUE de Savoie (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), présidé par Annick Cressens, fêtait ses 40 ans à la halle Henri Salvador de La Ravoire, avec toute son équipe de permanents et d'architectes conseillers. Parmi les invités, de nombreux élus, les services de l'État, les organismes professionnels et les acteurs de l'aménagement du territoire. L'ouvrage "40 ans d'actions du CAUE de la Savoie" a été présenté. Né de la volonté de porter une plus grande attention à l'environnement et au cadre de vie, avec le souci de s'adapter aux particularités savoyardes, le CAUE a été créé le 6 juin 1978 par délibération du Conseil général. Son premier président fut Jean-Claude Monin; conseiller général et maire de Saint-Jean-



L'assemblée générale a été suivie de conférences et animation.

d'Arvey. À travers ses missions, son approche pluridisciplinaire, sa proximité, sa réactivité, son analyse et le traitement des problématiques posées, le CAUE est un outil d'aide à la décision des collectivités, des institutions, des services et des particuliers faisant appel à lui. Ce moment festif a permis

aux invités une déambulation autour d'expositions, documents, maquettes issues d'action portées par l'organisme. Une conférence a abordé la question des circuits courts dans la commande publique, accompagnée de plusieurs exemples savoyards rappelant que l'architecture est une expression de la culture.



CAUE DE SAVOIE. Une partie de l'équipe, en compagnie de Florence Fombonne-Rouvier, la directrice (au centre).

profité de cette année pour éditer un bel ouvrage, revenant sur quarante années d'actions en Savoie. « Nous travaillons aussi autour de l'architecture pâtissière avec le lycée hôtelier de Challes-les-Eaux. Avec les élèves de CAP pâtisserie, l'idée est d'appréhender un monument du bassin chambérien, de travailler autour de celui-ci et de le restituer ensuite en gâteau », sourit Florence Fombonne-Rouvier. Enfin, le CAUE 73 a mené avec trois lycées en Europe et un en Savoie, un projet autour de la thématique suivante : « *Imagine ta ville durable européenne de demain* ». La présentation de la maquette a eu lieu lors de l'assemblée générale.

UN FINANCEMENT SPÉCIFIQUE. Depuis l'année dernière, les CAUE sont financés par une fraction des produits de la taxe d'aménagement due par les bénéficiaires des autorisations de construire et d'aménager. « Cela représente environ 75 % de nos ressources et il y a aussi la cotisation de nos adhérents. Mais nous allons plus loin dans la diversification, notamment en allant chercher des crédits de financement sur des projets », conclut-elle. ●

Le CAUE de Savoie fête ses 40 ans

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Savoie a tenu son assemblée générale le 6 juin dernier, à Chambéry. L'occasion de fêter un anniversaire bien spécial, celui de ses quarante ans d'existence.

ARCHITECTURE Créé en 1978 et parmi les neuf premiers CAUE de France (il y en a 93 aujourd'hui), le CAUE de la Savoie a plusieurs missions. Notamment de conseiller les particuliers, les professionnels et les collectivités sur les projets architecturaux ou d'aménagement qu'ils peuvent mener. « Nous effectuons environ 2 500 consultations par an, en plus de toutes nos autres actions. Si les prestations sont payantes

pour les collectivités et les professionnels, elles restent gratuites pour les particuliers », indique Florence Fombonne-Rouvier, directrice du CAUE 73.

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE. Parmi les différentes actions, il y a par exemple des opérations de sensibilisation auprès du milieu scolaire, allant de la maternelle à l'université. « Nous avons divers supports, diverses approches en fonction des publics. L'objec-

tif est de pouvoir sensibiliser les publics à l'architecture. Et on a la même approche avec les collectivités qui travaillent avec nous. On n'est pas du tout dans une démarche "rouleau compresseur" », appuie la directrice. Le CAUE de Savoie a également

REPÈRES

► Le CAUE de Savoie compte huit salariés et vingt-six architectes consultants. ► Il fête ses quarante ans d'existence cette année, et fait partie des tout premiers en France.

Le CAUE de la Savoie fête ses quarante ans

C'est avec émotion que le CAUE de la Savoie a organisé à la date anniversaire de sa création le 6 juin 1978, son Assemblée Générale à La Ravoire, salle Henri Salvador, mercredi 6 juin 2018.

L'occasion de revenir sur 40 ans d'actions et de présence du CAUE à l'échelle du territoire savoyard, illustrés par la présentation de 18 extraits d'expositions, maquettes et outils pédagogiques, ainsi que par de nombreux documents produits tout au long de ces 4 dernières décennies. L'occasion également de présenter l'ouvrage réalisé pour l'occasion

et remis à la centaine de personnes présente, dès à présent disponible au CAUE de la Savoie. Annick CRESSENS, présidente du CAUE a ouvert cette Assemblée Générale en faisant lecture de son rapport moral, rappelant la vocation et l'engagement du CAUE au travers des 4 missions qui lui ont été conférées par la loi sur l'architecture de 1977.

C'est ainsi que depuis 40 ans, le CAUE a le souci permanent de s'adapter aux particularités savoyardes en prenant en compte au quotidien la qualité du patrimoine bâti, le cadre de vie, les habitants et la diversité des paysages qui constituent l'attractivité de son département.

Depuis 1978, le CAUE n'a donc eu de cesse de par son rôle d'appui, d'écoute et de veille, de permettre aux territoires savoyards d'anticiper sur leurs évolutions et besoins, œuvrant au quotidien comme la présentation du rapport d'activité 2017 a pu le démontrer une fois encore cette année.



Deux tables rondes sont ensuite venues animer la deuxième partie d'après-midi. La première a permis d'aborder la prise en compte des circuits courts et locaux dans la commande publique à l'appui d'exemples locaux en présence de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) représentée par Patrick CHOTTEAU, accompagné de Bois des Alpes, de la COFOR (Communes Forestières), BQS (Bois Qualité Savoie), Grand Chambéry et de la Fédération des horticulteurs producteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Un échange au format interview animé par le CAUE est venu clôturer avant le lancement des festivités et le traditionnel gâteau d'anniversaire justement réalisé par les élèves du CAP pâtisserie du Lycée hôtelier de Challes-les-Eaux qui avec leur professeur d'arts appliqués sont revenus sur l'action Archi'Pâtissière accompagnée depuis 4 ans par le CAUE de la Savoie.

Les territoires Savoie

40 ans du CAUE

METTRE EN VALEUR LE SAVOIR-FAIRE DES TERRITOIRES

Lors de son assemblée anniversaire, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a ouvert le débat sur la prise en compte, par la commande publique, des circuits courts, notamment la filière bois.

C'est en juin 1978 que le CAUE de la Savoie voit le jour. Il aura été l'un des pionniers de la loi qui allait instituer les Conseils d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, organismes départementaux appelés à remplir des missions de service public « dans une dynamique d'expertise et un esprit associatif ». Quatre décennies plus tard, la démarche est toujours d'actualité, comme on a pu le constater lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à La Ravoire, en présence de nombreux partenaires, élus et professionnels.

En 2017, le CAUE aura réalisé des interventions sur 42 communes du département, allant du simple conseil au diagnostic préalable, en passant par des participations aux réunions de suivi de certains projets. 2 400 perma-



La question des circuits courts, un enjeu politique pour Patrick Chotteau

nences ont eu lieu au sein des intercommunalités, assurées par 25 architectes-conseils. Florence Fombonne Rouvier, directrice du CAUE, a également mis en avant les actions de sensibilisation du public, notamment en direction des jeunes.

Sur le plan financier, 2017 s'est achevée sur un résultat positif, le fond de roulement et la trésorerie permettant de faire face aux retards de crédits européens et régionaux pour l'opération « trame verte et bleue », dont le CAUE de la Savoie assure le rôle de chef de file. Pour 2018, le budget s'équilibre à 737 280 €.

« Un cercle vertueux »

L'assemblée générale a aussi ouvert le débat sur « la prise en

compte, dans la commande publique, de la question des circuits courts ». Pour Patrick Chotteau, architecte urbaniste à la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques de l'État, il s'agit de mettre en œuvre « les leviers d'une économie relocalisée, d'accompagner le savoir-faire des territoires en tenant compte de leurs spécificités sur le plan de l'habitat et des matériaux ». À cet égard, l'exemple du label « Bois des Alpes » est significatif, tout comme la marque Bois Qualité Savoie, fruit d'une démarche collective menée par les acteurs de la filière dans les deux départements savoyards, comme l'explique Simon Ribreau, le chargé de développement. Une stratégie qui ne pourrait toutefois aboutir sans son intégration

dans les appels d'offres, ces derniers présentant beaucoup de contraintes, dont l'interdiction de restreindre la concurrence. D'où le travail réalisé par la Fédération des communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, pour que le maître d'ouvrage puisse « avoir des exigences en matières environnementale et sociétale ». Illustration avec la charte forestière de l'agglomération Grand Chambéry : pour sa directrice Sylvie Levasseur, tout réside dans le dialogue entre élus, maîtres d'œuvres et entreprises, comme cela a été le cas pour la réalisation du pont en bois-béton de Cognin. Une façon d'instaurer, en quelque sorte, « un cercle vertueux ».

Bruno Fournier

40 ans, un bel âge pour le CAUE de la Savoie



Depuis 1978, le CAUE de la Savoie œuvre pour la qualité du cadre de vie à l'échelle du département. Créé par la loi sur l'architecture de 1977, il accomplit des missions d'intérêt public au service de la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Comptant parmi les premiers CAUE de France, il n'a eu de cesse depuis 40 ans de développer une pratique d'accompagnement des collectivités, mais également des particuliers et des publics scolaires, valorisant les richesses du département tant d'un point de vue patrimonial, paysager, architectural..., avec le souci permanent de s'adapter aux particularités locales au-delà des vicissitudes et évolutions des territoires et réglementations.

L'Assemblée Générale du CAUE à la Ravoire le 6 juin dernier a donc été l'occasion de fêter cet anniversaire, qui au-delà de son approche statutaire, fut pour le CAUE l'occasion de présenter et ainsi porter de multiples regards sur les missions accomplies au cours de ces 4 dernières décennies.

Frédéric Bret, maire de la Ravoire et Vice-président du CAUE a introduit cette AG soulignant notamment le travail d'accompagnement du CAUE dans le cadre préalable à la mise en œuvre de la ZAC Valmar. A ensuite été visionné le film « le temps des pionniers » réalisé par la FNCAUE, donnant ainsi l'occasion de revenir sur l'histoire de la création des CAUE et l'élan qui à l'époque était porté.

Annick Cressens, présidente du CAUE de la Savoie a présenté son rapport moral, suivi du rapport financier faisant état d'une gestion saine de la structure.

Le rapport d'activité a ensuite été déroulé à l'appui des différents publics touchés, rythmé par les spots de la FNCAUE revenant sur les missions d'accompagnement des CAUE.

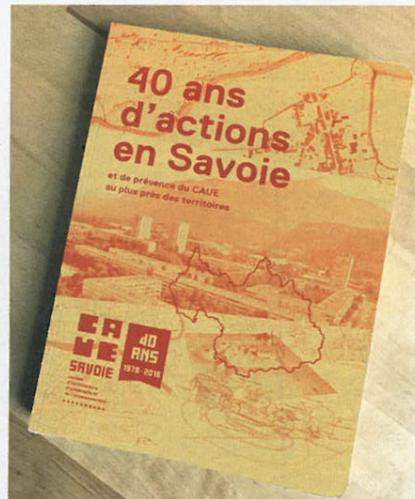
Deux conférences sont venues prolonger cette journée portant pour la première sur la « prise en compte dans la commande publique de la question des circuits courts » en présence de la Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques et d'acteurs locaux, tels Bois des Alpes, Bois qualité Savoie, les communes forestières, Grand Chambéry et la fédération des horticulteurs producteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce sont ensuite les élèves du lycée Hôtelier de Challes-les-Eaux qui accompagnés de leur professeur d'Arts Appliqués sont revenus sur l'accompagnement du CAUE dans le cadre d'un Cycle « architecture pâtissière » initié depuis 4 ans. Ces mêmes élèves sont venus en clôture dévoiler leur dernière réalisation, sachant qu'un anniversaire ne peut oublier d'être accompagné de son traditionnel gâteau qui pour l'heure avait pris les traits du logo du CAUE.

En parallèle étaient présentés près de 18 extraits d'expositions, maquettes, outils pédagogiques, ainsi que de nombreux documents produits par le CAUE, qui ont donné à voir les différents modes d'actions et publics touchés, venant en réponse à la grande diversité des missions fondamentales de conseil, formation, information et sensibilisation accomplies par le CAUE de la Savoie. À travers sa vocation de service public, il affirme ainsi sa volonté de répondre aux attentes, besoins et réalités des territoires en leur assurant un accompagnement de qualité.

Fêter ses 40 ans pour le CAUE de la Savoie lui a donné l'occasion de revenir sur sa présence à l'échelle du territoire savoyard au travers d'un ouvrage offert à l'ensemble des participants, téléchargeable à l'appui du lien suivant: http://www.cauesavoie.org/telechargements/definitif/Livre_40ans_CAUE73.pdf, et disponible sur demande au CAUE de la Savoie. Au fil des pages, il est ainsi permis via un tour d'horizon non exhaustif, de découvrir ou redécouvrir les missions du CAUE et la diversité des publics touchés, sachant que le bilan du chemin parcouru ouvre plus que jamais le CAUE sur les enjeux d'aujourd'hui qui exigent d'assurer sans faille la promotion de la qualité architecturale et de l'environnement en Savoie pour les années à venir.

C'est ainsi que l'équipe du CAUE de la Savoie avec l'appui de sa présidente Annick Cressens et son conseil d'Administration s'engage pour de nombreuses années encore dans une poursuite dynamique de ses missions, fruit de coopérations, innovations dans ces approches et surtout proximité avec les territoires, car ici comme ailleurs, l'organisation institutionnelle locale évolue en même temps que se transforment les enjeux de l'aménagement et de la construction nécessitant de prendre en compte les évolutions des modes de vie, la transition énergétique, la perte de biodiversité...



le CAUE de la Savoie, 40 ans au service du patrimoine

Le CAUE de la Savoie fête ses 40 ans. Issu de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a été créé par délibération du Conseil Général de la Savoie le 6 juin 1978. Depuis lors, ses actions en faveur du patrimoine ont été fort nombreuses.



ARCHITECTURE

[ci-dessus] Reconnu pour sa compétence dans le patrimoine rural, le CAUE contribue à diffuser la connaissance auprès d'autres organismes (formation des guides-conférenciers de la Fondation Facim).

1998. Formation des artisans : calades et escalier extérieur, église de Peisey-Nancroix. Les conditions de restauration du patrimoine sont étroitement liées à la préservation des savoir-faire. Le CAUE a été organisateur de chantiers pilotes pour permettre aux entreprises de se former et aux habitants et associations de s'informer sur la richesse, la qualité et la diversité des techniques anciennes (murs en pierre, pisé, chaux, plâtre, grilla, décors peints...) Un prochain chantier sera organisé en 2019 dans le hameau de Villarenger (Saint-Martin-de-Belleville) pour la fabrication et le réemploi de grilla (plâtre paysan) obtenu par cuisson du gypse.



Réfection d'une toiture sur un chalet de Peisey-Nancroix. La question du choix de matériaux de couverture, naturels (lauzes, bois) ou plus récents (zinc, tôle), selon la nature des édifices, leur date de construction et leur environnement paysager est une question importante pour le patrimoine et le paysage, souvent abordée par le CAUE.

Une grande diversité de missions

La loi donne au CAUE quatre grandes missions : informer, sensibiliser, conseiller, former dans les domaines de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement. Ses interventions concernent tous les publics, particuliers, élus, professionnels, scolaires.

Organisme de rencontre et de concertation, le CAUE est aussi médiateur dans des situations de plus en plus complexes, car il est apte à saisir les différences d'approches entre tous les acteurs ce qui lui permet de s'insérer dans un réseau de complémentarités notamment au service du patrimoine savoyard. Son action au côté des services de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP), et de ceux de la Conservation départementale du patrimoine a permis d'établir un climat de partenariat et de confiance.

Le CAUE est aussi un acteur privilégié pour la préservation du patrimoine rural. Il s'est ainsi spécialisé en acquérant une expertise reconnue dans ce domaine.

Le CAUE est toujours au cœur des questions sur les transformations, réhabilitations, extensions, reconversions du patrimoine bâti, quel qu'il soit. C'est à ce titre qu'il intervient aussi sur le patrimoine du XX^e siècle.

Le développement d'outils en faveur du patrimoine

Toutes les actions du CAUE s'inscrivent dans une relation très forte au site et à ses habitants. Chaque projet doit être envisagé en tenant compte de l'histoire du lieu, de sa géographie, de ses modes de vie, du paysage et du patrimoine.

C'est la raison pour laquelle Le CAUE a développé et utilisé de nombreux outils de connaissance et de valorisation du patrimoine : des outils analytiques d'observation, de recherche, d'études, de relevés, d'inventaires qualifiés ; mais aussi des outils de médiation, de concertation et de pédagogie avec les habitants, les élus et les élèves des écoles (expositions, maquettes, outils numériques) ; et enfin des outils de connaissance et de formation des professionnels (chantiers pilotes) qui contribuent à la transmission des savoir-faire et qui favorisent une meilleure prise en compte du patrimoine.

Les actions ont été nombreuses depuis 40 ans, et il nous paraît intéressant de souligner ici certaines d'entre elles qui adoptent une démarche transversale.





- ① Balcon reposant sur des consoles encastrées à abouts ouvragés. Garde-corps composé de planches sculptées insérées entre une lisse basse et une lisse haute.
- ② Extrémité du balcon fermée par un mantelage de planches jusque sous la dépassée de toiture.
- ③ Linteau en bois formant chaînage daté de 1672.
- ④ Enduit à pierre-vue et fenêtres anciennes non modifiées.
- ⑤ Pierres dressées posées au faîtage des cheminées.
- ⑥ Angle découpé pour faciliter le passage.
- ⑦ Toiture en lauzes. Le toit ne déborde qu'au-dessus de la façade principale. Les lauzes et le chevron de rive sont visibles (aucun bandeau ne masque la dépassée de toiture).
- ⑧ Chaînage en bois formant linteau.
- ⑨ Espace très étroit (environ 50 cm) entre les deux maisons.

25A charte "Aval Nature, Nature à Tous"

CAUVE
SAVOIE - MAURIENNE
LANSLEVILLARD

SITUATION DU BATIMENT
Lieu-dit : Charlot
Cadastré : parcelle n° 359 & 1511

USAGE D'ORIGINE
Habitation, étable, grange.

CARACTÈRE
Maisons anciennes (1648 et 1672) restaurées habilement en sauvegardant l'essentiel de leurs proportions d'origine. Ces maisons font face à la rue et au soleil. Elles sont très proches l'une de l'autre sans se toucher.

APPROCHE VISUELLE

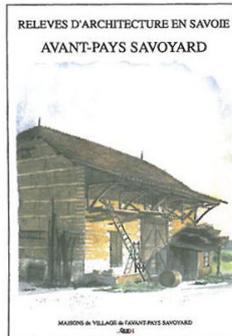
Fiche complète avec le dessin de deux maisons de village à Val Cenis Lanslevillard permettant d'explicitier les particularités de ce patrimoine, issue de l'ouvrage *Habitat traditionnel des vallées de Vanoise*.

[ci-dessous]

1. 1992 à 1996 : *Habitat traditionnel des vallées de Vanoise*
2. Années 2000 : Le CAUE a établi des relevés d'architecture sur des éléments du patrimoine savoyard. Trois secteurs ont été couverts : le versant du soleil en Tarentaise, les Bauges, et l'Avant-Pays Savoyard.
3. Années 2000 puis 2010 : *Archi 20-21*.
4. Le CAUE a publié un ouvrage retraçant 40 ans de ses principales actions en Savoie. Téléchargeable sur le site internet du CAUE de la Savoie.



1



2



3



4

Habiter en Vanoise

Les élus des communes limitrophes du Parc national de la Vanoise ont confié en 1992 au CAUE de la Savoie une mission de valorisation de leur patrimoine par repérage des richesses et des diversités de l'architecture des hameaux et des villages. Ce travail a fait l'objet d'une publication réalisée sous forme de dessins légendés et largement diffusée auprès des habitants. La démarche a ensuite été complétée par une réflexion sur l'évolution de ce bâti (préservation, extension) sous forme d'une exposition qui a circulé dans les villages donnant lieu à l'organisation de débats publics avec les habitants. Aujourd'hui ces réflexions sont reprises dans le cadre des chartes architecturales et paysagères et dans les réflexions pour l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et PLU).

Les chalets d'alpages

Terre de montagnes, la Savoie est riche d'un patrimoine exceptionnel, le bâti d'alpage, à la fois durable et fragile, témoignage des savoir-faire et des modes de vie des habitants. L'implication du CAUE dans la valorisation de ce patrimoine est venue naturellement (consultance architecturale, relevés, inventaires, chantiers pilotes de restauration). En complément des services de l'État (UDAP et DDT) le CAUE de la Savoie a été identifié comme

partenaire privilégié dans le débat sur la préservation de la valeur patrimoniale de ce bâti d'alpage. Il participe aux travaux de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages et a contribué à la rédaction du guide de restauration des chalets d'alpages en 2000. Les premiers inventaires des années 1980 se sont enrichis sur d'autres sites de Savoie. Fort de son expérience, le CAUE a rédigé un guide méthodologique pour mener des inventaires et favoriser la bonne restauration du bâti d'alpage.

Le patrimoine du XX^e siècle

Dès l'an 2000, le CAUE a contribué aux premières actions de repérage et de labellisation des architectures les plus représentatives du XX^e siècle. Puis à partir de 2010, il s'est intéressé aux mutations de ce patrimoine et a créé un observatoire régional consultable sur le site internet www.archi20-21.fr, fruit d'une collaboration entre l'Union régionale des CAUE Auvergne Rhône-Alpes, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne (ENSASE) et l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région. Il sert de base à l'exposition « Archi 20-21 Intervenir sur l'architecture du XX^e » à travers huit postures constatées : agrandir, démolir, déplacer, entretenir, laisser en l'état, reconverter, rénover, restituer. Des développements sont faits dans les villes de Savoie (Aix-les-Bains, Albertville, Moûtiers...)

Conclusion

L'action des CAUE a été confirmée par les dernières lois, notamment la loi LCAP du 7 janvier 2016 sur la Liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine. Les CAUE ont un rôle de médiateur et une expertise technique qui les rendent particulièrement pertinents pour favoriser le respect et l'entretien du patrimoine, et cette mission va pouvoir se développer pour les 40 prochaines années...

Hervé Dubois

Chalet de Charlotte Perriand aux Allues. Exemple remarquable « d'architecture contemporaine de pays » dégagant de grandes baies vitrées dans un volume traditionnel construit avec des matériaux de montagne.



27